



VILLE DE SOLLIÈS-PONT

**ARRÊTE ÉTABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL
D'AVANCEMENT AU GRADE D'ATTACHE HORS CLASSE**

REF. : 2021 / 207

Monsieur le Maire,
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre national du Mérite,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2016-1798 du 20 décembre 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux ;

Vu l'arrêté en date du 29 janvier 2021 fixant les lignes directrices de gestion.

ARRÊTE

Article 1 :

Pour l'année 2021 le tableau d'avancement au grade d'attaché hors classe est fixé comme suit :

Nom et prénom	Situation actuelle (grade, échelon, ancienneté)	Promouvable à la date du
1. TAGLIOLI Valérie	Attaché principal 8 ^{ème} échelon ancienneté 01.03.21	02.03.2021
2.		

Article 2 :

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché par la collectivité.

Article 3 :

Le présent tableau sera communiqué au centre de gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Article 4 :

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif de TOULON dans un délai de deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement.

Fait à SOLLIÈS-PONT, le ... - 9 MARS 2021
Le Maire,
Docteur André GARRON